



PRESSE

DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE

Année scolaire 2011-2012 dans le 65:

+200 élèves en collèges et lycées G.T

-14 postes,

Mais 80 postes attribués en H.S.A!

REFUSEZ-LES COLLECTIVEMENT .

n° 31

Editorial

Les signes et les « choses signifiées »

Vous l'avez tous entendu sur les ondes: le ministère de l'Éducation recrute 17000 emplois pour la rentrée 2012. Il le fait savoir par une campagne de presse qui coûte 1,3 millions d'euros au contribuable. Ce que nous savons et qu'il ne dit pas, c'est qu'il en ferme en même temps 16000, puisque 33000 collègues partent à la retraite, et qu'on n'en remplace qu'un sur deux. Pour le second degré, on attend 48500 élèves supplémentaires, mais on ferme 4800 postes.

Une telle présentation des faits est loin d'être anodine. Elle tend d'abord à faire croire à l'opinion que l'effort du gouvernement en matière d'éducation reste conséquent, qu'il revient peut-être même sur la politique la plus âprement défendue du quinquennat, l'atteinte massive aux services publics. Pour un non-initié, en effet, le nombre de 17000 peut sembler pharamineux, s'il n'est pas mis dans la perspective des 63000 fermetures opérées depuis 2003. D'autant qu'en même temps qu'il lance cette campagne, le ministre Chatel tente de faire prendre les vessies pour des lanternes, en annonçant qu'il reconsidère les fermetures dans le premier

Mais il y a plus grave. Une telle présentation s'inscrit une fois de plus dans le travestissement de la réalité, et même ici dans son déni le plus cynique. Cette perversion du langage finit par lasser et même exaspérer la profession au-delà de toute limite. Les mots, qui devraient permettre d'appréhender le plus exactement possible les diverses situations de la vie, sont devenus le moyen de les contourner.

On ne nous a jamais autant parlé d'« individualiser » et de « personnaliser » qu'aujourd'hui où on bourre nos classes au-delà du supportable. On ne nous a jamais autant parlé de « compétences » des élèves que lorsqu'il s'agit d'appauvrir les programmes et donc les connaissances par la baisse des horaires disciplinaires et l'instauration du socle.

« Si les signes vous fâchent, disait Rabelais, ô combien vous fâcheront les choses signifiées »...Le premier combat que nous ayons à mener est celui de la vérité des mots.

Yves Bordedeбат

Sommaire

Page 1:Edito. Stagiaires

Page 2:Perte d'autonomie, Luz, Bagnères, options bac.

Page 3: Séméac. ULIS

Page 4: Lannemezan.

Enseigner, ça s'apprend!

L'année 2010-2011 a accueilli dans notre département 8 stagiaires (3 en LP, 2 en collèges et 3 en L.G.T) dans les conditions que tous connaissent maintenant : vœux départementaux uniquement, affectation sans contrôle syndical, formation à la va-vite sur le temps de travail, qui s'est révélée être une entreprise de « formatage » cautionnée, organisée et encouragée par nos I.P.R.

Malgré le bilan –officieux- désastreux de cette pratique, le ministère remet le couvert. Notre académie accueille à la rentrée 200 stagiaires, tous sur postes à plein-temps. La première phase effectuée sur postes définitifs vacants en installe 1 à Marie-Curie en espagnol, 2 à Théophile Gautier en sciences éco et S.V.T, 1 à Voltaire en arts plastiques. Autant de postes, notons-le, qui ne seront pas passés au mouvement. La liste définitive ne sera arrêtée qu'à la mi-juillet et il est plus que probable qu'elle sera d'ici-là étoffée.

(suite en page 3)

SNES - 65

École J-Ferry 5 Rue A-Breyer

65 000 TARBES

Tél. 05 62 34 38 24

Fax 05 62 34 37 99

Courriel:

sn65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:

Josette Dupuy

CPPAP: n°0913 S 08025

ISSN : n°1956-2179

Imprimé au Siège

Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n°31 de juin 2011

Perte d'autonomie,

Donnons notre avis !

Depuis plusieurs semaines le SNES, avec la FSU et l'inter-syndicale des retraités, mène une action sur la perte d'autonomie.

Des distributions de tracts ont été effectuées et une pétition proposée sur les marchés de Tarbes, Bagnères de Bigorre, Lannemezan et Vic.

L'accueil a été favorable et l'accord est grand pour demander que cet aléa de la vie, pouvant survenir à tout âge, soit financé, comme les autres aléas de la vie, par la solidarité nationale, c'est-à-dire par la branche maladie de la Sécurité Sociale. La nécessité de dégager des ressources nouvelles a été souvent posée ainsi que la question fondamentale d'une plus juste répartition des richesses.

Le bulletin départemental de la FSU que tu viens de recevoir contient cette pétition. Nous te demandons de la faire signer autour de toi et de nous la retourner rapidement. Les pétitions seront ensuite déposées au Conseil Général et à la Préfecture, avant la fin du mois, suivant des modalités non arrêtées à ce jour et dont tu seras informé.

L'enjeu est de taille et nous concerne tous, actifs et retraités. Face, en particulier, au projet d'assurance obligatoire privée ou mutualiste couvrant le « risque dépendance », soyons nombreux à réaffirmer nos demandes avec force. La signature de la pétition permettra aussi de nous immiscer dans les débats, voulus discrets et entre spécialistes, organisés actuellement par le gouvernement sur cette question.

Pierre Tollis – Secrétaire du S1 des Retraités des Hautes-Pyrénées.

« Stupeur et tremblements » au collège de Luz-Saint-Sauveur

Le petit collège de Luz aurait-il perdu de son charme? Le personnel et les parents se trouvent dans une situation fort embarrassante consécutive à de multiples et récents dysfonctionnements administratifs.

Dans un établissement géographiquement décentré, de petite taille, nos collègues, pour la plupart en service sur deux établissements, ont besoin qu'on valorise leurs actions pédagogiques et leur implication, qu'on les traite avec un minimum de considération, qu'on mette en place de façon rapide et efficace les conditions de travail les mieux appropriées à la réussite des élèves. Rien de tel : à ce jour, de lourdes incertitudes concernant la rentrée et la multiplication des conflits instaurent un malaise permanent qui alimente l'inquiétude de tous.

On envisage l'installation d'un internat d'excellence. Il appartiendra à la communauté éducative de se prononcer. Mais peut-être faudrait-il d'abord créer des conditions telles que nos collègues n'aient plus à se battre quotidiennement pour simplement travailler.

Le secrétariat du S2

Création d'un internat d'excellence au collège Blanche-Odin de Bagnères



Auteur anonyme - mars 2011

La mise en place de cet internat a été votée en CA malgré le vote de l'ensemble des personnels enseignants après consultation des collègues.

Baccalauréat et matières optionnelles.

Nos élèves viennent de passer les matières optionnelles du bac. Anecdote? Pas si sûr! Outre que la pratique de ces options leur apporte un enrichissement certain en cours d'année, elles peuvent contribuer efficacement à l'obtention d'une mention, mention parfois demandée pour l'accès direct à certaines écoles.

Rien à redire, si ce n'est que l'école de la République ne traite pas ses élèves à égalité. Pour prendre le cas symptomatique de la musique (90 élèves environ), seuls deux lycées G.T sur les 9 du département étaient en mesure d'offrir des cours à leurs élèves. Or les exigences de cette option rendent illusoire sa présentation au bac sans préparation, puisqu'outre un niveau très convenable en instrument, elle nécessite la possession d'éléments d'analyse musicale appliqués à des oeuvres exigeantes.

Collège Paul-Valéry de Séméac: une année bien ordinaire...

Durant l'année scolaire 2001-2002, devant un afflux important d'élèves, les services académiques ont soumis au C.A. du collège Paul-Valéry une modification de son périmètre scolaire. Les représentants des personnels, qui s'opposaient aux conditions de cette modification, ont été systématiquement écartés des discussions techniques à l'I.A. . Suite à des promesses d'un éventuel réexamen de cette question en cas de problèmes d'effectifs rencontrés par notre collège, le C.A. a avalisé la « proposition » de l'I.A. .

Or les promesses n'ont jamais été tenues : de 740 élèves et 30 divisions attendus à la rentrée 2002, nous sommes passés à 485 élèves et 18 divisions aujourd'hui ! En neuf ans, 12 divisions ont été supprimées avec une moyenne de 21 élèves, alors qu'il nous est demandé 30 élèves pour une création !! Notre périmètre scolaire est passé d'une vingtaine de communes à trois, avec pour conséquences une augmentation régulière des effectifs par classe, une quinzaine de suppressions de postes sur cinquante, une moins grande mixité sociale et une fragilisation du service de demi-pension.

Y aura-t-il enfin, après neuf ans d'attente et de nouvelles promesses, un rééquilibrage en notre faveur ? Nous l'espérons. Il est par exemple absurde que certains élèves passent en bus devant Paul-Valéry, pour aller ensuite au collège à Tarbes, alors que leurs aînés s'arrêtaient chez nous.

Parallèlement à cela, nous avons dû nous battre (comme tout le monde ...) contre une DHG particulièrement insuffisante : rejet massif au premier C.A. , boycott du suivant avec invitation de la presse locale (deux articles sont parus sur le sujet), rejet massif de la DHG au troisième C.A. et ... adoption par le chef d'établissement de cette DHG en l'état, comme la loi l'y autorise. Dans notre ministère, la conception de la démocratie locale et de l'autonomie des établissements est un peu particulière !

Nous avons rencontré l'I.A. sur ces questions de moyens. Nous lui avons déclaré qu'il ne fallait pas mettre à genoux notre collège, déjà gravement mis en difficulté par les problèmes de périmètre scolaire. Nous avons aussi insisté sur d'autres arguments (de nombreux collèges se reconnaîtront !) : effectifs en légère hausse, mais 42 Heures-Postes en moins et 3 HSA en plus, des niveaux très chargés (6^{ème} et 4^{ème} notamment), etc ...

Par exemple, si une division en 6^{ème} était créée en juin, les effectifs par classe passeraient de 29-30 à 24-25, ce qui ne serait pas un gaspillage honteux d'argent public ! Mais dans le même temps, les moyens supplémentaires obtenus ne bénéficieraient pas forcément aux sept collègues qui ont appris fin janvier qu'ils seraient peut-être en Compléments de Services Donnés . Un calendrier bien pratique pour développer la précarité.

Maintenant il ne nous reste plus qu'à attendre les ultimes décisions quant à notre situation pour la rentrée 2011. Avec les doutes et le stress que chacun imagine...

Notre position peut finalement se résumer ainsi : nous voulons exercer notre métier. Tout simplement. Sans devoir s'épuiser tous les ans à essayer d'arracher les maigres moyens qui nous permettent juste d'organiser la survie de notre collège.

Une année scolaire finalement bien « ordinaire » ...

Marc Poulou, secrétaire du S1 du collège Paul-Valéry de Séméac

(Suite de la page 1)

Le SNES appelle à réserver à ces jeunes collègues le meilleur accueil, mais demande aux professeurs de refuser collectivement d'assurer le tutorat, pour protester contre les conditions de formation qui sont imposées aux néo-recrutés.

Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ex-UPI) :

Cherchez l'erreur!

La circulaire 2010-088 parue au BO du 15 juillet stipule qu'à compter du 1er septembre 2010, tous les dispositifs implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes, dénommés jusque-là UPI, (unités pédagogiques d'intégration) sont dénommés **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**.

La transformation de l'appellation UPI en ULIS ne relève pas d'une simple fantaisie, mais modifie la philosophie du dispositif. Les sections ULIS en effet deviennent parties **inclusives** de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées (collège, LGT, LP). **Les élèves scolarisés au titre de l'ULIS sont des élèves à part entière de l'établissement et leur inscription doit se faire dans la division correspondant à leur PPS.** Ainsi, un élève dont le projet personnel relève du niveau 4^{ème} doit être compté dès la préparation de rentrée dans les effectifs de 4ème. Ce qui signifie en clair que, outre le fait que chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur chargé de l'organisation du dispositif et de l'adaptation de l'enseignement, il faut intégrer ces élèves à l'effectif global du collège pour déterminer le nombre de divisions par niveau, et les moyens d'enseignement globaux nécessaires à l'accueil de tous, ULIS ou pas.

Or que constate-t-on dans le département ? Il existait en 2010 sept ULIS (Desaix, Tournay, Vic, Lanne-mezan, Bagnères, Victor-Hugo et Massey) pour 79 élèves. **Pas un de ces 79 élèves, contrairement aux textes, n'a été intégré dans les prévisions de rentrée 2010 !** A la rentrée 2011, la création de 2 ULIS supplémentaires (LEP Lautréamont et Collège de Lourdes) porte le dispositif des ULIS dans le département à 9 unités, ce qui correspond au chiffre théorique (et correspondant à peu près à la réalité) de 90 élèves. **Pas davantage de prise en compte de ces élèves dans les effectifs prévisionnels des élèves des ULIS.**

suite en page 4)

Collège et lycée de Lannemezan:

Face aux décisions arbitraires: l'importance du CA, le poids de la mobilisation.

A la rentrée des vacances d'hiver, au cours de la réunion administrative hebdomadaire, les deux CPE du lycée Michelet (Lannemezan) apprennent incidemment, de la bouche du chef d'établissement, qu'un de leurs postes va être « transféré » au collège Gaston Fébus (dont le deuxième poste de CPE avait été supprimé en 2008) avec complément pour moitié au lycée. Arguant des besoins globaux de la cité scolaire qui serait officialisée à la rentrée 2011, le chef d'établissement dit d'ailleurs souhaiter que les services de l'ensemble des collèges soient « modulés », au mépris de toute affectation ministérielle, sur les deux établissements, éloignés de cinq cents mètres.

Alors que le nouveau poste de CPE du collège est déjà proposé au mouvement (officialisant la fermeture du poste du lycée) et que les coups de téléphone pleuvent, la collègue concernée peine à obtenir un papier officiel lui notifiant cette décision administrative, qui n'a jamais été évoquée en C.A. L'inscription au mouvement national de mutations se termine le 4 avril à minuit : élèves, professeurs et parents s'émeuvent, mais il faudra que les élèves bloquent le lycée le lundi 21 mars et qu'un préavis de grève soit déposé pour que l'inspecteur d'académie consente à recevoir, le jeudi 31, une délégation d'élus au C.A., accompagnés d'un représentant

départemental du SNES, Pierre Kenesi. L'entrevue ressemble davantage à un dialogue de sourds qu'à un échange d'arguments, et la délégation ressort consternée de la logique purement comptable de l'administration. Elle obtient néanmoins l'assurance que le poste ne passera plus au mouvement, et que la quotité de répartition du service partagé sera négociée avec le chef d'établissement.

Coup de théâtre au C.A. suivant, le 11 avril : alors que les élus ont demandé que la question de la quotité figure dans les questions diverses, le chef d'établissement refuse de la voir discutée. Les élus signent donc pendant le C.A., à dix-neuf voix contre trois, une motion demandant la réunion d'un C.A. extraordinaire dédié à l'examen de ce seul point. Le chef d'établissement le convoque le vendredi soir de départ pour les vacances de printemps, et il manque une personne pour que le quorum soit atteint ; il s'engage cependant à faire remonter une motion signée par l'ensemble des élus (moins les trois voix administratives) pour réclamer la recréation du quatrième poste de CPE supprimé en 2008.

Affaire à suivre donc, mais dont nous pouvons tirer un enseignement : les chefs d'établissement ont de plus en plus tendance à s'asseoir sur les textes officiels et à gérer leurs lycées comme des républiques bananières. Déjà au mois de juin 2010, le dernier C.A de l'année scolaire avait massivement rejeté la proposition du proviseur d'affec-

ter au suivi de l'ENT un demi-poste d'adjoint d'enseignement vie scolaire.

Et à la rentrée, surprise : c'est bien une personne chargée du suivi de l'ENT qu'il a recrutée pendant les vacances, privant ainsi la vie scolaire et les élèves d'un AED indispensable, car le quart de notre effectif est composé d'internes (l'astreinte nocturne liée à l'internat est l'une des raisons pour lesquelles nous demandons le maintien à temps plein du poste de CPE).

Les C.A. doivent donc rester sur le qui-vive et refuser qu'on les transforme en chambres d'enregistrement.

Pour le S1 du lycée Michelet,

Adeline Delezay,

Jean-Louis Renaud

(suite de la page 3)

Quand on sait que dans de nombreux collèges, la création d'une division supplémentaire se joue à l'unité près, on voit l'entourloupe à laquelle se livre l'IA.

Interrogé à ce sujet, il nous a assurés que les **effectifs des ULIS seraient pris en compte conformément à la loi... pour la rentrée 2012.** Il sera temps ! En attendant, chaque fois qu'on parle d'effectifs, incluons légitimement dans nos chiffres les effectifs de nos élèves des U.L.I.S.

Yves Bordedebat

Adresses utiles :

- Site national du SNES : www.snes.edu
- Site académique du SNES :
www.toulouse.snes.edu
- Site national de la FSU : www.fsu.org
- Si vous voulez écrire au SNES :

Département : snes65@toulouse.snes.edu

Académique : s3tou@toulouse.snes.edu,